

Secrétariat d'ONUSIDA, Genève, du 28 au 30 juin 2010

Procès-verbal

Coprésidents : Jenny Butler (Première conseillère technique, FNUAP) et Ruth Morgan Thomas (Coordinatrice mondiale intérimaire, NSWP).

L'ordre du jour est joint en Annexe 1.

Présents :

Adrienne Cruz (ONUSIDA - OIT)
Antonio Gerbase (ONUSIDA - OMS)
Chris Castle (ONUSIDA - UNESCO)
Jana Villayzan Aguilar (Indépendant – nommé par le NSWP
Représentant mondial transgenre, REDLACTRANS)
Jenny Butler (ONUSIDA - FNUAP)
Joanne Csete (Indépendante – Université Columbia)
Kieran Daly (Indépendant – ICASO)
Macklean Kyomya (NSWP - WONETHA, Uganda)
Mandeep Dhaliwal (ONUSIDA - PNUD)
Marie Denou (NSWP - DANAYA SO, Mali)
Meena Seshu (Indépendante - SANGRAM)
Nandinee Bandyopadhyay (Indépendante - PLRI)
Naomi Akers (NSWP - St James Infirmary, USA)
Ruth Morgan Thomas (NSWP – ICRSE, Royaume-Uni)
Selvi Abdullah (NSWP – APNSW, Malaisie)
Steve Kraus (Secrétariat ONUSIDA)

Excusés :

Andrew Hunter (NSWP – APNSW, Thaïlande)
David Wilson (ONUSIDA – Banque Mondiale)
Elena Reynaga (NSWP – RedTraSex, Argentine)
Gabriela Leite (NSWP – DAVIDA, Brésil)
Riku Lehtovuori (ONUSIDA - ONUDC)

Observateurs/Experts invités :

Andy Seale (Fonds mondial – observateur permanent)
Anna Torriente (OIT)
Els Klinkert (Secrétariat ONUSIDA)
Fabian Chapot (ASPASIE, Suisse)
George Tembo (Secrétariat ONUSIDA/ FNUAP)
Kate Thomson (Secrétariat ONUSIDA)
Matthew Warner-Smith (Secrétariat ONUSIDA)
Michael Bartos (Secrétariat ONUSIDA)
Sally Smith (Secrétariat ONUSIDA)
Susan Timberlake (Secrétariat ONUSIDA)

Participants :

Annika Wendland (Stagiaire – ONUSIDA OMS)
Neil McCulloch (Secrétariat du Groupe consultatif) – prise de notes
Nina Sun (Stagiaire – Secrétariat ONUSIDA)
Rocío Moreno (ONUSIDA - FNUAP) – prise de notes

JOUR 1

Message de bienvenue et présentations

Les coprésidents ont souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes à la réunion et ont noté les excusés. Des modifications mineures à l'ordre du jour ont été convenues.

Une lettre d'Elena Reynaga, qui n'était pas en mesure d'assister, a été lue au groupe. Ses commentaires, en particulier concernant les lois et politiques punitives, ont été notés.

Norme internationale du travail sur le VIH et le SIDA

L'Organisation internationale du travail (OIT) a fait une présentation de la nouvelle norme provisoire qui sera le premier instrument de droits humains en lien avec le VIH sur le lieu de travail et qui inclut le travail du sexe. Tous les États membres de l'OIT sont censés respecter la norme, qui couvre le besoin de protéger les travailleurs dans toutes les professions, leur famille et ayants droit, contre le VIH et le SIDA. La norme couvre tous les travailleurs dans n'importe quel lieu de travail, dans les économies officielles et non officielles. Bien que le travail du sexe ne soit pas mentionné explicitement dans la norme même, les discussions et l'accord sont officiels, avec une entente claire selon laquelle le travail du sexe est couvert par cet instrument. Le procès-verbal de la discussion sera posté sur le site web¹ dans toutes les langues de travail des Nations Unies.

Action et recommandations :

- Le groupe encourage l'OIT à continuer de soulever la question du travail du sexe en tant que travail.
- Il a été remarqué que le travail du sexe est toujours criminalisé et tabou parmi certains États membres et le soutien des Nations Unies est nécessaire pour aborder les sensibilités politiques qui entourent le travail du sexe et encourager le changement.
- Compte tenu de la dissonance entre ce qui se passe aux niveaux mondial, régional et local, un bon compte-rendu de la façon dont les pays appliquent la norme est nécessaire afin de garantir que les travailleurs du sexe sont inclus.
- Il est nécessaire de documenter et disséminer n'importe quel autre travail que l'OIT effectue en matière de travail du sexe dans d'autres environnements, en particulier au niveau national (ex. l'expérience brésilienne).
- Incorporer la norme de l'OIT à des programmes centrés sur le pouvoir d'action économique donné aux travailleurs du sexe.
- Certains participants ont suggéré que L'OIT doit produire un résumé de la norme et de sa pertinence pour les travailleurs du sexe et les contextes de travail du sexe.

Accord sur le processus de finalisation des documents, obtention de l'approbation des annexes et lancement de la Note d'orientation.

Le Groupe consultatif (GC) a discuté et clarifié le statut des documents du groupe de travail, conformément au Mandat. Il a été convenu qu'il est du ressort du GC de produire les 4 annexes et de conseiller Michel Sidibé.

Après une discussion, les points suivants ont été **convenus** :

- Les documents sont les annexes de la Note d'orientation, et non pas des documents séparés, et ils seront rassemblés en un seul document, à la fois sous format électronique et papier.

¹Le VIH/SIDA et le monde du travail – Rapport du Comité sur le VIH/SIDA Version provisoire n°.13 (Rev) http://www.ilo.org/global/What_we_do/Officialmeetings/ilc/ILCSessions/99thSession/pr/lang--en/docName--WCMS_141773/index.htm

- Le texte de la Note d'orientation ne sera pas révisé mais ne sera diffusé qu'avec les annexes qui serviront de clarification et de recommandations ultérieures.

Le Fonds mondial – Round 10 Processus et enquête sur le critère d'éligibilité

Une présentation brève du Fonds mondial (FM) sur le processus du Round 10. Étapes clés : lancé en mai, le délai de préparation des demandes est de 12 semaines, avec fourniture d'une assistance technique, campagnes d'information itinérantes et une simulation de comité d'examen technique qui fournira du feedback aux candidats avant leur soumission. La date limite de dépôt des dossiers est le **20 août 2010 à 12h00 (HEC)**. Une fois que le comité d'examen technique se sera réuni la semaine du 25 octobre, qu'il aura mis des notes aux soumissions et aura décidé lesquelles il souhaite voir poursuivre, le Conseil prendra une décision finale lors de la Réunion du conseil du 15 au 17 décembre 2010.

Il a été remarqué que l'Équipe d'action de la société civile (CSAT) avait produit un exposé verbal utile sur le Round 10 qui a été transmis au groupe et qui sera placé sur l'espace de travail collectif.

Points de discussion / Actions clés :

- La question a été posée de savoir de quelle manière le Fonds mondial envisagerait une activité spécifique avec des populations particulièrement vulnérables (par ex. transgenre) et le comité d'examen technique sera informé de cela.
- Les fonds réservés du Round 10 du FM destinés aux populations clés ont le potentiel d'augmenter considérablement le financement des projets et réseaux de travail du sexe.
- Le travail du sexe fait actuellement partie de la Stratégie en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (SOGI) et n'est pas incluse dans la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes. Il a également été remarqué qu'il n'existe pas de 'champion' ou défenseur des travailleurs du sexe (masculin, féminin et transgenre) et qu'un nombre très faible d'experts du travail du sexe est employé au sein du Fonds mondial, d'ONUSIDA ou d'autres organisations internationales. Le fait d'augmenter le nombre de défenseurs des travailleurs du sexe et d'experts du travail du sexe au sein de ces institutions garantirait de meilleurs programmes, comme cela a été le cas pour les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et pour les toxicomanes.
- Une étude entreprise par l'Unité de financement Asie du Fonds mondial a indiqué que seulement 3% des subventions sont allées vers des programmes et interventions sur le travail du sexe, et qu'en plus, la grande majorité de ce qui était financé n'était pas basée sur les droits (par ex. dépistage obligatoire, réinsertion ou détention). Il a été estimé que le GC devait encourager les Directeurs exécutifs d'ONUSIDA et du GFATM, afin qu'ils étendent de telles études à toutes les régions et qu'ils révisent le financement des programmes et interventions en matière de travail du sexe par ONUSIDA et les cosponsors.
- Le GC, par le biais de la Note d'orientation et ses annexes, devrait avoir le rôle d'aider le FM à élaborer des normes qui influenceront les négociations contractuelles de Phase 2 et par conséquent, garantiront aux interventions en matière de travail du sexe une focalisation basée sur les droits avec le soutien du Fonds mondial.

- L'examen des recommandations du Mécanisme de coordination nationale (CCM) vise à garantir que des voix de tous les secteurs puissent se faire entendre et également à donner aux populations davantage de responsabilité vis-à-vis des priorités nationales.
- L'éligibilité aux ressources du FM est actuellement basée sur l'état des revenus d'un pays. Un questionnaire a été mis au point et envoyé. Il est impératif que le GC s'engage dans ce processus. Des e-mails individuels de la part des défenseurs du travail du sexe seraient une bonne façon d'assurer que les informations sur ce qui fonctionne ou non dans le financement du travail du sexe parviennent jusqu'au Comité d'examen technique.
- Il a été convenu qu'un petit groupe du GC rassemblerait des conseils à examiner par le FM autour du travail de collaboration avec ONUSIDA concernant la formation interne ('in-reach training') et l'application de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH (Annexe 2).
- Un appel a été fait pour demander à Michel Sidibé d'encourager les équipes de soutien régionales à être en faveur d'une révision du financement du FM destiné au travail du sexe dans les différentes régions et à examiner si l'argent a été bien dépensé en travaillant avec des équipes de travail de diverses agences des Nations Unies. Il a été suggéré que la Banque Mondiale participerait à cette analyse.

Amalgame entre travail du sexe et traite des êtres humains – Discussion intégrale du GC

Une discussion avec l'intégralité du groupe a eu lieu concernant les commentaires de l'Office des Nations Unies sur la drogue et le crime (UNODC) sur le document préliminaire ci-dessus.

Points de discussion clés :

- L'UNODC souhaite recadrer les références à la dette en tant que servitude pour dette. Le GC a convenu que ceci ferait un amalgame entre les sujets et que cela serait potentiellement dommageable aux travailleurs du sexe qui souhaitent accéder légitimement au crédit. Il a été suggéré qu'un glossaire de clarification des termes soit ajouté dans les annexes.
- Commentaires d'UNODC concernant les mesures contre la traite d'êtres humains : il a été convenu que le document devrait clairement déclarer que la traite d'êtres humains constitue une violation manifeste des droits humains qui doit être confrontée. Toutefois, le fait que des initiatives contre la traite d'êtres humains aient violé les droits humains des travailleurs du sexe, découragé ceux-ci ainsi que les tenanciers de maisons de passe de signaler les victimes soupçonnées, y compris au sein des pays du nord, et que dans certaines situations des travailleurs du sexe aient été déportés, devrait être explicitement reconnu pour éviter toute répétition et tout programme néfaste futur.
- Les données disponibles pour appuyer les prétentions de succès des mesures anti traite et l'étendue de la traite région par région ont été remises en question.

Commission mondiale sur le VIH et la loi – présentation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une brève présentation. La Commission a été mise en place pour mettre au point des recommandations basées sur les droits pour apporter des réponses efficaces au SIDA et pour protéger les droits des personnes qui vivent avec le VIH. La Commission analysera les données existantes et produira de nouvelles données, augmentera la sensibilisation des décideurs clés (y compris les faiseurs de lois et les décideurs), et

mettra au point des recommandations. Des ressources pour la Commission ont déjà été engagées par les agences des Nations Unis et celles-ci lèveront des fonds auprès des gouvernements, des institutions universitaires et des partenaires éventuels du secteur privé afin d'assurer un panachage de donateurs et une meilleure prise de participation. Aucune autre réunion du Groupe technique consultatif (TAG) ne se tiendra aux USA tant que les restrictions de déplacement concernant les travailleurs du sexe n'auront pas été clarifiées, suite au refus d'entrée essuyé par l'un des membres du TAG.

Points de discussion / Actions clés :

- En ce qui concerne le pouvoir de conviction au niveau des consultations régionales, la Commission souhaite avoir un dialogue aussi large que possible, avec notamment les ministères de la Justice, les organismes responsables du maintien de l'ordre et d'autres personnes qui pourront être suggérées.
- Les nouvelles technologies notamment les nouvelles façons de travailler, par ex. les blogs, Twitter, etc. sont envisagés et les soumissions orales ainsi que les vidéos seraient également acceptées.
- Il a été confirmé que la Commission examinerait également le cadre juridique plus large et qu'elle ne se focaliserait pas seulement sur le droit pénal.
- La première réunion du TAG a discuté de l'idée d'incorporer les audiences régionales au sein des institutions des droits humains, par ex. en ayant une audience commune, ce qui a été vu comme un pas en avant très positif.
- Un partage des informations a été demandé entre le TAG et le Groupe de travail sur les zones protégées (PAWG) pour un dossier de justification sur les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes transgenre. Cinq membres du GC font partie du PAWG.

Restrictions de déplacement imposées aux travailleurs du sexe qui entrent aux USA

La Commission sur le VIH et la loi, le TAG (ci-dessus) a écrit une lettre faisant part de son inquiétude et a noté sa décision de ne pas tenir de réunion aux USA tant que la situation n'aura pas été clarifiée.

Actions :

- Le GC s'est mis d'accord pour formuler une réponse semblable, remettant en cause les restrictions de déplacement des travailleurs du sexe.
- La lettre devra appeler Michel Sidibé à défendre le droit des travailleurs du sexe et de leurs défenseurs à se déplacer librement.
- Des inquiétudes ont également été soulevées concernant l'impact de la Conférence internationale sur le SIDA prévue à Washington DC en 2012, et le groupe a résolu de soulever ceci auprès des organisateurs de la conférence et de sensibiliser d'autres agences afin que la question soit examinée en fonction de leur mandat.
- Le GC a résolu de ne pas organiser de réunions futures aux USA tant que cette question n'aura pas été résolue.

JOUR 2

Projet de rapport sur le pouvoir d'action économique

Ce rapport est encore sous forme de notes, basées sur la discussion de la dernière réunion. Les points suivants ont été extraits pour aider à la rédaction du rapport :

- La décriminalisation est une bonne pratique économique : suite à l'expérience néo-zélandaise et l'évaluation gouvernementale d'impact, les travailleurs du sexe étaient plus à même d'ouvrir un compte en banque et de participer aux économies locales. Il a également été noté que les lois sur le recrutement des travailleurs du sexe et l'encouragement du travail du sexe limitent la capacité des travailleurs du sexe à s'enseigner entre eux comment améliorer leurs activités économiques.
- Le rapport ne doit pas se focaliser sur des exemples existants mais souligner les bonnes et mauvaises pratiques (par ex. programmes coercitifs dont on ne peut bénéficier qu'en abandonnant le travail du sexe).
- L'égalité économique devra être mise en valeur, l'accès à un compte en banque, au crédit, aux finances, à l'assurance santé, aux retraites, etc.
- Amélioration des compétences y compris celles exigées pour rester dans le travail du sexe ou celles exigées pour en sortir.
- Reconnaître la contribution sociale positive que les travailleurs du sexe font en soutenant leur famille et communauté. Une approche centrée sur la famille qui inclut les ressources économiques et les enfants.
- Donner des exemples de perte de pouvoir d'action économique (par ex. esclaves, travailleurs migrants).
- Inclure en toile de fond l'incapacité d'investir dans l'immobilier, ou d'ouvrir des comptes en banque ce qui entraîne une marginalisation extrême. Exemples de manque d'accès aux assurances, exclusion sociale/économique en termes de droits de succession, de protection face aux catastrophes naturelles, d'assurance professionnelle, de retraite.
- Inclure des exemples de bonne pratique : Coopérative USHA, et souligner la différence que cela peut faire en termes de résultats de santé et VIH - ex. Le Brésil reconnaît le travail du sexe en tant que profession, les travailleurs du sexe ont accès à des comptes en banque etc., les travailleurs du sexe qui présentent des niveaux de capital social plus élevés font état de niveaux plus élevés d'utilisation systématique de préservatifs avec leurs clients et de plus bas niveaux d'IST.
- Il a été convenu que le PNUD et l'ONUDC devront être contactés afin qu'ils fassent pression auprès des autorités de contrôle financier en ce qui concerne l'accès bancaire médiocre qu'ont les travailleurs du sexe et les conséquences involontaires des lois, notamment les restrictions concernant le proxénétisme qui empêchent l'ouverture de comptes en banque.

Projet de rapport sur la réduction de la demande de rapports sexuels payés non protégés

Une discussion a soulevé les points clés suivants pour la finalisation du document :

- Le rapport devra souligner que les approches visant à 'mettre fin à la demande de rapports sexuels payants' ont recueilli très peu de données sur leur effet concernant la transmission du VIH.
- La question de la violence au sein du travail du sexe est une constante, et le rapport doit stipuler que dans les endroits où il y a moins de violence, et où les droits des travailleurs du sexe sont protégés, les travailleurs du sexe sont plus à même de prendre soin de leur santé.
- Il a été suggéré que le rapport par Peacock et al sur les hommes, le VIH et les droits humains pouvait fournir de bonnes solutions en matière de politique et de programmes pour travailler avec des groupes individuels.
- Une discussion passionnée a pris place sur l'efficacité des programmes d'utilisation des préservatifs à 100%, avec notamment des exemples de ressources et approches différentes, le mal que peuvent causer de tels programmes du fait de leur manque de consultation et de participation significative, et du fait des violations de droits humains. La consultation sur le travail du sexe Asie Pacifique va se focaliser sur les programmes d'accès aux préservatifs à 100% plutôt que sur l'approche punitive des programmes d'utilisation des préservatifs à 100%.

- Le rapport devra souligner le point particulier de la Note d'orientation qui nous a mené à produire cette annexe. Bien que l'utilisation du préservatif à 100% ne soit pas spécifiquement mentionnée dans la Note d'orientation, une clarification est nécessaire à ce stade. Le GC accepte que les programmes d'utilisation du préservatif à 100% ne cadrent pas au sein d'une approche basée sur les droits étant donné les éléments punitifs qui faisaient intervenir les forces de l'ordre dans leur mise en application.
- D'autres exemples notamment visant à cibler les clients concernant l'utilisation du préservatif, le respect, les attitudes et la violence à l'encontre des travailleurs du sexe devront être incorporées (par ex. Initiative FairPlay durant la Coupe du monde 2006, modèle VAMP). Ainsi que la reconnaissance des travailleurs du sexe en tant qu'éducateurs des clients.

Projet de rapport sur le retrait des lois, des politiques et des pratiques punitives

Une discussion a soulevé les points clés suivants :

- Le rapport inclura une discussion des engagements des Nations Unies concernant les lois qui représentent un frein à l'accès universel - soulignant que le travail du sexe est prisonnier d'un enchevêtrement de lois répressives, y compris de codes moraux utilisés comme outil de répression, et qu'il encouragera les pays à examiner les lois existantes et leur exécution, en s'assurant qu'elles ne bloquent pas l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins VIH et au soutien des travailleurs du sexe.
- Le rapport devra inclure les discussions des lois, du maintien de l'ordre et de l'accès à la justice.
- Le rapport devra également souligner que les travailleurs du sexe représentent souvent la source primaire ou secondaire de revenu pour les agents du maintien de l'ordre par le biais d'extorsions et du fait du manque de protection juridique.
- Les lois sur la communication (concernant la prévention d'association et de publicité) sont souvent utilisées contre les travailleurs du sexe, et rendent le travail collectif ainsi que les services de publicité impossibles. Aucune autre activité économique n'est pénalisée lorsqu'elle permet à un tiers de faire un bénéfice, et il doit être reconnu qu'il ne s'agit pas nécessairement d'exploitation, mais qu'au contraire cela place les travailleurs du sexe dans un environnement de travail davantage protégé que s'ils travaillent de manière isolée.
- Souligner les exemples positifs en plus de la Nouvelle-Zélande, tels qu'en Uruguay et au Brésil.
- Le rapport fera des recommandations initiales mais dirigera le lecteur vers des lectures complémentaires. Le cadre devra montrer la portée des questions juridiques, notamment l'impact des lois, l'accès à la justice et le maintien de l'ordre. Il devra être souligné ce que nous recommandons en termes de criminalisation et quelles protections nous souhaitons voir en place.
- Le traitement forcé et la réinsertion devront également être abordés dans le rapport.
- Le rapport doit aller au moins aussi loin que le Cadre de résultats. Il est nécessaire de rester concis, tout en étant clair et compréhensif, et de diffuser l'information dans le domaine public, tout en indiquant les domaines où un travail supplémentaire est requis.
- Il a été convenu que le rapport ne devrait pas essayer d'aborder à ce stade, la question des personnes mineures impliquées dans le travail du sexe. Il a été suggéré que ce GC et d'autres groupes auront besoin de commencer à aborder cette question à un moment donné, surtout au vu des statistiques sur l'infection VIH parmi les 15-24 ans en Asie (95% de nouvelles infections).

Projet de rapport sur l'amalgame entre travail du sexe et traite d'êtres humains

Ce rapport devra commencer avec les définitions de 'travail du sexe' et 'traite d'êtres humains', puis poursuivre en disant que l'amalgame entre les deux notions est dommageable (c'est-à-dire que les deux choses sont complètement différentes et que leur amalgame peut causer du tort à la fois aux travailleurs du sexe et aux personnes qui font l'objet de traite). Le chapitre sur l'autodétermination et

l'autonomie sera renforcé, montrant à quel point ces deux choses sont niées au sein des situations de traite d'êtres humains. La traite implique l'exploitation par une autre personne, mais elle désigne également un état ni fixe ni éternel. Les circonstances individuelles sont fluides et une personne peut atteindre un stade où elle retrouve le contrôle et ne fait plus l'objet de traite. Des exemples de bonne pratique (autorégulation comme à Sonagachi) et de mauvaise pratique (les ressources britanniques gaspillées par le biais de l'Opération Pentameter qui ont entraîné des résultats médiocres sur la protection des individus). Points de discussion clés :

- Faire valoir que l'amalgame entre travail du sexe et traite soutient le point de vue que le travail du sexe, de par sa nature, fait des travailleurs, des victimes, qu'il est dégradant ou moralement répréhensible.
- Une inquiétude a été exprimée selon laquelle les personnes au sein de la famille des Nations Unies qui discutent des protocoles en matière de traite ne sont pas toujours les mieux placées pour le faire. Le GC a appelé une réunion commune (PNUD, ONUDC et FNUAP) sur l'amalgame entre travail du sexe et traite des êtres humains.
- Donner du pouvoir d'action aux travailleurs du sexe est essentiel pour une bonne prévention et de bons soins en matière de VIH.
- Une discussion a cherché à savoir pourquoi les choix d'emploi étaient aussi limités. Il a été estimé que le travail du sexe est un choix rationnel, non pas hystérique ; les personnes pauvres utilisent leur libre arbitre pour survivre et augmenter leur capital social, en prenant part au travail du sexe. Un grand nombre de travailleurs en dehors du travail du sexe ne sont pas satisfaits de leur choix d'emploi. La question à aborder est celle des abus et de l'exploitation au sein du travail plutôt que de remettre en cause le choix lui-même.

Commentaires de clôture

Compte tenu des discussions des deux premiers jours de réunion concernant le statut et la structure des quatre rapports, il a été convenu qu'une introduction serait préparée. Celle-ci ferait valoir l'historique du développement des rapports et identifierait les questions clés à aborder dans la Note d'orientation.

JOUR 3

Finalisation des Annexes à la Note d'orientation

Action et accords :

- Sur le court terme, il a été **convenu** que le Secrétariat d'ONUSIDA financerait l'élément révision de la rédaction des annexes à la Note d'orientation par le biais de ses ressources.
- Le plus gros de la révision ne sera pas centré sur le contenu ; le réviseur travaillera avec les responsables des groupes et un processus de révision, en se concentrant essentiellement sur la cohérence de la langue, la clarté de l'expression et du ton.
- Le rapport sur le pouvoir d'action économique exigera toutefois une assistance à la révision de contenu.
- Chaque responsable de groupe de travail rassemblera et révisera les projets de rapport en fonction des commentaires apportés. **L'échéance a été fixée au dimanche 15 août.**
- Ces rapports seront ensuite envoyés au Secrétariat de NSWP pour organiser leur révision avec évaluation collégiale, fournie par un petit groupe.
- Un glossaire de clarification des termes dans les annexes devra être préparé.
- Les quatre annexes révisées seront ensuite distribuées au GC avec un délai d'approbation court.
- Il a été convenu qu'il était essentiel d'avoir la Note d'orientation et les annexes publiées et prêtes pour le Comité d'examen technique du Round 10 du Fonds mondial qui doit se réunir

la semaine du 25 octobre afin de l'aider dans sa décision concernant le financement de programmes de travail du sexe basés sur les droits.

Titre des annexes

Il a été convenu que les blocs suivants seraient utilisés comme indicateurs de contenus (plutôt que comme titres mêmes) dans un souci de cohérence.

- Quels sont les problèmes ?
- Ce qu'ils signifient / ne signifient pas
- Pourquoi cela est-il significatif en termes de VIH et d'accès universel ?
- Exemples de bonne / mauvaise pratique
- Drapeaux rouges pour les points discutables / pratiques dangereuses
- Conclusions et recommandations

Critères pour surveiller le déploiement de la Note d'orientation dans les pays

Une discussion a pris place pour savoir comment identifier les pays dans lesquels le GC surveillera le déploiement de la Note d'orientation. Les critères initiaux ont été identifiés comme suit :

- Les pays qui ressentent un besoin d'apport externe
- Étendue de l'épidémie – à la fois concentrée et généralisée
- Existence d'une interaction ferme entre le gouvernement et la société civile
- Capacité de partager avec d'autres régions du monde
- Inclure tout pays supplémentaire qui peut demander spécifiquement notre implication
- Les pays où nous pouvons montrer qu'une action a pris place
- Les pays où peu d'actions ont pris place jusqu'ici
- Les pays qui ont un besoin et veulent utiliser ce processus – par conséquent bénéfique à double titre
- Les pays où des organisations et réseaux de travail du sexe existent déjà ou commencent à voir le jour
- Un équilibre régional est nécessaire
- Les pays avec des expériences que nous pouvons documenter (par ex. N-Z/Inde – décriminalisation)
- Les pays qui ont / sont en train de développer des stratégies (UNDAF)
- Concernant la mise en application – lien vers le Fonds mondial / Cadre de résultats, clarifier à l'intention des pays de quelle manière ces documents et initiatives vont ensemble

Action commune en vue de résultats : Cadre de résultats d'ONUSIDA 2009-11 – Projet de dossier de justification concernant les résultats sur les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes transgenre

Le dossier sur les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes transgenre a été préparé en juin 2010 et est actuellement examiné pour inclure des contributions et des révisions de juin à août. Le dossier de justification contient des résultats clés. Le plan opérationnel de mise en œuvre de ce dossier courant 2011 sera mis au point en août, cadré autour de l'objectif et des quatre résultats clés. ONUSIDA aura la charge de faire un rapport sur les quatre résultats clés dans au moins 20 des 144 pays du monde dont les revenus sont faibles ou moyens d'ici la fin 2011 et de rendre compte des progrès aux organismes conseillers et de gouvernance, y compris au GC.

Le dossier de justification sera examiné durant la Conférence internationale sur le SIDA de Vienne, et les documents publicitaires d'ONUSIDA identifieront clairement les résultats clés comme étant en train d'être consultés. Il a été demandé aux membres du GC de faire leurs commentaires sur ce rapport d'ici vendredi 6 août.

Action et accords :

- Des inquiétudes ont été soulevées concernant le manque de consultation et d'inclusion des besoins spécifiques des personnes transgenre. Aucune consultation transgenre n'a encore pris place ; le PNUD est prêt à consacrer des ressources à ce titre lors du conseil administratif intérimaire de Vienne.
- Une forte inquiétude a été exprimée quant à la limite proposée aux municipalités de plus de 3 millions d'habitants ; cette limite devrait être modifiée, étant donné que cela exclurait de larges parties du monde et que cela limiterait la couverture aux grandes villes qui, d'une certaine manière, sont déjà couvertes.
- Il a été estimé que la création de capacité pour les représentants des diverses populations clés devait être spécifiquement incorporée au Dossier de justification.
- Certains pays du sud ont d'ores et déjà une stratégie en place au niveau municipal, y compris une structure pouvant servir de modèle. De tels exemples doivent être mis en valeur et utilisés comme modèles potentiels.
- Le NSWP organisera une petite consultation sur le dossier de justification.

Point supplémentaire aux questions diverses

Il a été remarqué que les travailleurs du sexe sont oubliés dans certains documents de politique et promotionnels relatifs à des populations clés, le GC demande au FM, au secrétariat d'ONUSIDA et aux cosponsors d'assurer l'inclusion de toutes les populations clés : toxicomanes, hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs du sexe (masculins, féminins et transgenre) et personnes transgenre dans toutes les publications et déclarations.

Introduction aux Annexes de la Note d'orientation (Annexe 3)

Le GC a demandé à ce que les points suivants soient incorporés à l'introduction

- Placer l'objectif des annexes davantage en évidence et stipuler que ce GC recommande fortement les actions.
- Inclure le fait que l'élaboration a pour but d'identifier les barrières importantes afin de faire progresser l'accès universel vis-à-vis du VIH et du travail du sexe.
- Inclure les cosponsors et le secrétariat d'ONUSIDA sous la protection d'ONUSIDA en tant que déclaration symbolique de cohésion.
- Retirer le terme 'mal conçu', étant donné qu'il n'existe pas de mesures bien conçues pour réduire la demande. Remplacer par 'mesures qui ont été mises au point sans consultations avec les travailleurs du sexe'.
- Inclure le maintien de l'ordre sous 'lois pénales dures et autres'.

Suite aux amendements ci-dessus, l'introduction aux Annexes a été **approuvée**, et elle sera distribuée aux membres du GC pour examen final et commentaires.

Lettre à Michel Sidibé concernant les restrictions de déplacement des travailleurs du sexe (Annexe 4)

Le GC a examiné le projet de lettre à Michel Sidibé concernant le récent refus d'entrée aux USA d'un défenseur des droits des travailleurs du sexe. Des changements de formulation mineurs ont été notés.

Action et accords :

- La lettre doit inclure un appel à Michel Sidibé à travailler avec Helen Clark (Administratrice du PNUD) sur cette question.
- Il a été suggéré que les personnes qui font usage de drogues soient également incluses au paragraphe 3, par solidarité. Il a été remarqué que des interventions de haut niveau par ONUSIDA ont eu lieu relativement à l'interdiction de voyager des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et des personnes vivant avec le VIH.
- Le texte des réglementations utilisé dans l'interdiction de voyager serait envoyé au groupe par e-mail de façon à ce que les personnes envisagent de soumettre des réponses individuelles en même temps que celles de leur organisation.
- Il a été convenu, après une discussion avec les collègues d'ONUSIDA, que la lettre devrait être signée par les coprésidents au nom du GC.

Clarification associée relative aux déclarations publiques du GC sur des points d'inquiétude :

Une longue discussion a eu lieu concernant une clarification du Mandat et le processus par lequel le GC fait des déclarations publiques concernant les points d'inquiétude. On s'est mis **d'accord** sur les points suivants :

- Une clarification concernant la façon dont le GC peut faire des déclarations publiques s'impose avec urgence afin de clarifier le Mandat du groupe.
- Certains collègues des Nations Unies ont estimé qu'il existait un conflit dans le fait qu'ils doivent écrire à leur propre Directeur exécutif pour lui demander d'agir. Toutefois, il a été demandé au GC de faire un rapport sur les points d'inquiétude urgents, directement à Michel Sidibé, à propos des violations des droits des travailleurs du sexe.
- Le personnel du secrétariat d'ONUSIDA, ainsi que le nouveau responsable de la branche VIH/SIDA (FNUAP), demandent un briefing avec Michel Sidibé afin de clarifier le Mandat précis et la question des déclarations publiques.

Indicateurs UNGASS – présentation

Le secrétariat d'ONUSIDA a fait une brève présentation des objectifs et du processus de révision de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS). Les principaux objectifs sont d'identifier les points forts et les points faibles du système international VIH, d'obtenir un accord global sur les éléments clés à conserver au cours de la prochaine période de rapport, d'examiner la performance des indicateurs et d'identifier les lacunes, et d'obtenir un accord sur les révisions d'un ensemble essentiel d'indicateurs.

- Le GC a soulevé divers points de clarification relativement aux travailleurs du sexe. On a fait savoir aux membres qu'il serait très utile qu'ils transmettent ces points d'information fondamentaux par le biais du FNUAP.
- Une réunion récente avec l'Alliance internationale contre le SIDA a souligné la coupure qui existe entre ce que nous exigeons comme information en tant qu'indicateurs et les informations qualitatives de la part des travailleurs du sexe, par ex. si un travailleur du sexe a vu un préservatif, cela indique une prévention VIH. L'enquête électronique pour ce processus fournit un espace de commentaires ainsi que des cases quantitatives simples à cocher.

Proposition de recommandations de l'OMS sur la prévention et le traitement du VIH et d'autres IST pour les travailleurs du sexe – présentation

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait une brève présentation des recommandations proposées. Les interventions pour réduire la transmission du VIH parmi les travailleurs du sexe et leurs clients sont reconnues comme une partie essentielle des programmes, cependant, les données sur ce qui constitue un programme VIH efficace vis-à-vis des travailleurs du sexe sont rares. Le processus consistant à se mettre d'accord sur les indicateurs et mesures a été présenté succinctement et la signification des questions PICOT a été expliquée (Population, Intervention, Comparaison et Résultats et Temps). Les points suivants ont été observés durant la discussion qui a suivi :

- Les rapports nationaux de l'OMS décrivent souvent les initiatives d'utilisation du préservatif à 100% comme très positives, toutefois, ceci ne reflète pas les inquiétudes ayant trait aux droits humains. On espère que ces recommandations cliniques aideront à surmonter ce problème.
- Des inquiétudes ont été soulevées concernant les questions de sécurité impliquées lorsque des informations cartographiques sont partagées, par ex. par les forces de l'ordre. L'OMS estime qu'il est important de comprendre les dommages qui peuvent être perpétrés avec la cartographie ou les effets secondaires potentiels de toute recommandation et inclut cela au sein des tables empiriques. Il pourrait y avoir d'autres moyens de travailler avec la société civile de manière collective pour atteindre les populations.
- Concernant la largeur des données qui peuvent être examinées, des recommandations solides peuvent être faites sur la base de données issues de la société civile, d'opinions d'experts etc. Les données, par exemple, issues d'essais randomisés sous contrôle ne doivent pas exclusivement être considérées comme valables.
- Des points clés ont été tirés concernant les questions de traitement par ex. la vaccination contre Hep A, Hep B et HPV, ainsi que d'autres types de transmission que nous voyons de plus en plus de (transmission d'amibes par le biais d'anilingus parmi les personnes transgenre et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes), y compris de nouveaux régimes thérapeutiques pour des infections parasitiques résistantes (ex. trichomonase).
- Les questions concernant les hormones et la silicone seront discutées plus en détail en dehors de la réunion de façon à les aborder correctement.
- L'OMS a demandé à ce que le GC soit le mécanisme de consultation avec la société civile pour faire des contributions au processus. Ceci a été accepté.

Questions diverses

Le GC a été informé sur la Déclaration de Vienne qui recherchait des signataires d'une déclaration sur l'amélioration des politiques en matière de drogue illicites. Les organisations de travailleurs du sexe souhaitent une solidarité sur la question. La Déclaration est disponible sur divers sites web, notamment : www.viennadeclaration.com

Il a été remarqué que le personnel d'ONUSIDA ne signerait pas la déclaration, mais qu'il abordera la question par le biais des canaux internes qui conviennent.

Les coprésidents ont remercié tous les représentants et leurs interprètes pour leur dur travail de ces trois derniers jours.